

PAPA ALCOOLISME AVANCÉ, AIDE ADMINISTRATIVE, TUTELLE ETC...

Par **Profil supprimé** Posté le 12/06/2016 à 22h27

Bonjour à tous, mon papa est alcoolique depuis des années (enfance dur, mariage raté, entreprise coulée...). Il est suivi pour une cirrhose. Il a une femme de ménage qui passe tout les jours et une infirmière 3 fois par jour. Ma grande sœur et moi, nous n'avons plus de solution pour l'aider "administrativement". J'ai fait une demande de curatelle qui nous a été refusé. Depuis quelques mois il est régulièrement hospitaliser suite à des chutes dans la rue. Ivre, les personnes qui le croisent n'ont aucune autre solution que d'appeler les pompiers. Il décuve et se fait renvoyer chez lui. Aucune Hygiène (même ses selles sur lui ne le dérange plus), zéro alimentation, ne boit que de la bière forte. Voila la situation. Je cherche des solutions, des "aides administratives", un placement dans un foyer est il possible ? Pour moi la seule solution serait de lui confisquer son argent mais bien entendu nous n'avons aucun droit et par quel biais? Je sais que cela peut paraître égoïste car lui ne veut pas être sauver. Je n'ai pas très bon contact avec lui mais je n'ai qu'un père et je suis triste de sa situation. Si vous avez effectuer quelques démarches quelle qu'elle soit, je suis preneuse. Merci

5 RÉPONSES

Profil supprimé - 03/07/2016 à 00h06

Je suis dans la même situation à quelque détails près, as-tu essayé une HDT ? (Hospitalisation à la Demande d'un Tier) Moi ça n'a jamais aboutit, entre les refus des médecins et les verdicts des psychiatres..

Bon courage et amitiés

Profil supprimé - 04/07/2016 à 13h41

Bonjour, et merci pour ta réponse. Non je ne connais pas ce système HDT. Je vais me renseigner. En attendant, il vient d'être admis aujourd'hui dans une cure mais je n'y crois pas bien et c'est seulement pour 6 semaines. Je redoute le retour à la maison. Mais on verra bien. Il a l'air content de faire cette cure, et sa nous repose moi et ma sœur car c'est quand même un fardeau 😊 !
Merci

Profil supprimé - 04/07/2016 à 17h15

C'est bien si il a accepté de faire une cure, ma mère ne veut pas en faire.. Il y a d'autre cure du côté de Troyes il me semble. Cela dur un peu plus longtemps et ils travaillent sur les problèmes liés à l'alcoolisme (sûrement avec des psy).. L'HDT c'est surtout quand la personne ne veut pas se faire soigner.. Il y a aussi des suivis avec des médecins addictologues essaie de voir avec un Centre Hospitalier proche de chez lui. Ça peut toujours aider !!

Profil supprimé - 04/07/2016 à 21h19

Ca sera sa deuxième cure mais autant dire que pendant la 1ere il était super bien et le jour même de son retour ça à été plus que la catastrophe... Les rdv avec des associations ou entraide (même en centre hospitalier) ne marche pas , il ne se donne pas la peine de de se déplacer. Je souhaiterais trouver un genre de foyer, où il puisse garder un peu d'indépendance mais toujours être en contact avec des personnes et personnels encadrant. Il boit parce qu'il est seul et s'ennuie.

Profil supprimé - 09/08/2016 à 12h32

Nous on a réussi la mise sous tutelle mais à quel prix. Aujourd'hui il faut payer 1000€ par mois à l'établissement car on est que 2 solvables. Avec le recul je me dis que quand elle était au plus mal j'aurai dû la laisser dans sa porcherie au lieu d'hospitaliser et de la placer en maison médicalisée, a 46 ans j'attend de pouvoir vivre enfin ma vie, celle qu'elle me vole depuis que je suis petite. La justice vous condamne a l'obligation alimentaire sans se soucier de vos revenus cela devient invivable
